



## **Donnez-vous les moyens d'agir**



### **Parcours professionnels - Carrières - Rémunérations : La mise en place suit son cours**

Après la première phase d'activation du PPCR en 2016 pour les agents B, c'est au tour de l'ensemble des catégories de rentrer dans la procédure.

Au 1<sup>er</sup> janvier, changement de grille indiciaire pour les trois catégories. La DGFIP s'est engagée à ce que ces modifications interviennent sur les fiches de paie à la fin du premier trimestre avec effet rétroactif au 01/01/2017.

Le Mémento-Carières 2017 proposé par la CFTC est édité. Vous allez le recevoir ou n'hésitez pas à le demander.

Incidences du PPCR sur l'entretien professionnel, les échelons sont à durée fixes. C'est donc la fin des "réductions ou majorations notation" telles que nous les connaissons. Le calendrier d'application est différent selon les grades :

- > > Pour la catégorie B un entretien professionnel avec appréciation des résultats et de la valeur professionnelle aura lieu pour la gestion 2016 (campagne d'entretien professionnel 2017). Ces agents ne se verront pas attribuer de réduction/majoration lors de l'entretien.
- > > Pour les catégories C et A c'est à partir de la gestion 2017 que prendra fin l'attribution des réductions/majorations (campagne d'entretien professionnel 2018).

La CFTC est favorable à cette mise en place, plus égalitaire pour l'ensemble des agents qui se voyaient souvent refuser une bonification en fonction d'un contingent insuffisant.

La CFTC vous tiendra informé des suites sur ces dossiers.

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet - Télédoc 322**

**75013 PARIS CEDEX 13**

**TEL 01 44 97 32 74**

**WWW.cftc-dgfip.fr**

**cftcdgfip@gmail.com**